

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
ET DE PRESTATION DE SERVICES**

**SARL VOILERIES SIMONIN**

**Article 1 - Contenu et champ d'application**

Les présentes conditions générale s'appliquent de plein droit, entre le vendeur ou prestataire et l'acheteur, ci-après « les Parties, » à toute vente des produits pouvant être affecté à l'installation d'un voilage d'ombrage ou toute prestation de services y afférentes.

Elles expriment l'intégralité des obligations des Parties. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Toute création de compte et/ou toute commande par le biais du Site implique l'acceptation sans réserve par l'Acheteur des présentes.

Les présentes sont systématiquement portées à la connaissance de l'acheteur, non-professionnel, ou du consommateur pour lui permettre de passer commande.

L'Acheteur déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique.

Elles peuvent être accessibles sur le site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com/mentionslegales> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire et antérieur.

Les Parties conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation.

Le professionnel se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne ou mise à disposition sur tout support durable.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur/prestataire.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du Code civil.

Plus particulièrement pour le cas d'une vente en ligne, les Parties conviennent que les présentes conditions générales ont pour objet de définir leurs droits et obligations dans le cadre de la vente en ligne de biens proposés par le vendeur/prestataire à l'acheteur, à partir du site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com>.

Les présentes conditions ne concernent que les achats effectués par les acheteurs situés en France et livrés exclusivement sur le territoire français. Pour toute livraison hors de France, il convient d'adresser un message à [voileriesimonin@orange.fr](mailto:voileriesimonin@orange.fr).

Les produits figurant sur le site du vendeur font chacun l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles.

Pour les produits dits « sur-mesure », il existe une marge de tolérance de 60 centimètre(s) entre les dimensions spécifiées par le client et les dimensions réelles des produits fabriqués outre les conséquences liées à la variation de température pour les produits contenant des fibres naturelles.

## Article 2 - Information précontractuelle

Préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, ces conditions générales de vente sont ou ont été communiquées à l'acheteur, qui reconnaît les avoir reçues. L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

Sont transmises à l'acheteur, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service concerné ;
- le prix des produits, bien et services et des frais annexes ou à défaut le mode de calcul du prix, et s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le produit ;
- les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les informations relatives aux garanties et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités d'un éventuel contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

*En l'absence d'exécution immédiate du contrat, soit du fait du caractère sur-mesure soit de l'indisponibilité de matériel ou produit voir d'un trop grand nombre de commande à traiter, le vendeur communiquera la date ou le délai auquel il s'engage à livrer le bien ou à exécuter la prestation, quel que soit le prix.*

Le vendeur/prestataire communique à l'acheteur les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L.217-15 et L.217-17 du Code de la consommation ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée.

Concernant une prestation de services, le prestataire :

- fournit les informations supplémentaires suivantes avant la conclusion du contrat ou, en l'absence de contrat écrit, avant l'exécution de la prestation les informations relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles ;
- communique à l'acheteur, ou met à sa disposition, les informations suivantes :

- statut et forme juridique, coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;
- le cas échéant, le numéro d'inscription au Registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
- pour les activités soumises à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée ;
- pour le prestataire assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du Code général des impôts, son numéro individuel d'identification ;
- pour le prestataire membre d'une profession réglementée, son titre professionnel, l'État membre de l'UE dans lequel il a été octroyé ainsi que le nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel il est inscrit ;
- les conditions générales s'il en utilise ;
- l'éventuelle garantie financière ou assurance de responsabilité professionnelle souscrite par lui, les coordonnées de l'assureur ou du garant ainsi que la couverture géographique du contrat ou de l'engagement.

### **Article 3 - Commande**

Par commande, il faut entendre tout ordre (par mail ou courrier) portant sur nos produits ou prestations figurant sur les tarifs du vendeur, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte de 50 % prévu sur le devis ou bon de commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du vendeur, à la disposition de la clientèle dans ses magasins.

L'acceptation de la commande par le vendeur résulte de la livraison directe des produits commandés.

Toute commande parvenue au vendeur est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des produits commandés.

#### Commande sur internet :

Pour que toute commande en ligne soit validée, l'acheteur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales. Il devra aussi choisir l'adresse et le mode de livraison, et enfin valider le mode de paiement.

La vente sera considérée comme définitive :

- après l'envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande par le vendeur par courrier électronique ;
- et après encaissement par le vendeur de l'intégralité du prix.

L'acheteur a la possibilité de passer commande en ligne, à partir du catalogue en ligne et au moyen du formulaire qui y figure, pour tout produit, dans la limite des stocks disponibles (en cas d'indisponibilité d'un produit commandé, l'acheteur en sera informé par courrier électronique).

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des produits disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de bloquer la commande de l'acheteur jusqu'à la résolution du problème.

L'annulation de la commande de ce Produit et son éventuel remboursement seront alors effectués, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

Pour toute question relative au suivi d'une commande, l'acheteur doit appeler le 02.51.39.41.87 (du mardi au samedi de 09h30 à 12h30 et de 14h à 18h) (coût d'un appel local).

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire de l'acheteur et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord de l'acheteur :

- exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande,
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, l'acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter le 02.51.39.41.87.

Le vendeur fournit à l'acheteur un exemplaire du contrat, sur papier signé par les parties ou, avec l'accord de l'acheteur, sur un autre support durable, confirmant rengagement exprès des parties.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

Les produits régis par les présentes conditions générales sont ceux qui figurent sur le site internet du vendeur et qui sont indiqués comme vendus et expédiés par le vendeur. Ils sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du vendeur ne pourrait être engagée.

Les photographies et graphismes des produits ne sont pas contractuelles et n'ont qu'une valeur indicative ; de ce fait une parfaite analogie n'est pas garantie.

### **Article 3 bis - Devis**

Pour les produits et/ou services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le prestataire et envoi à l'acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande.

Les devis établis par le prestataire ont une durée de validité de deux (2) mois.

Le vendeur met à disposition sur son site un formulaire à remplir par le client, sous son entière responsabilité, afin de permettre l'édition d'un devis au regard de la voile d'ombrage envisagée, le tout sur la base des dimensions et de la disposition de la propriété du client.

### **Article 4 – Exécution - Livraison - résolution du contrat**

#### **Exécution :**

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'exécution de la prestation s'effectuera à réception des cotes définitives données par l'acheteur, dans un délai indicatif de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception par le vendeur de la commande en bonne et due forme.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date d'exécution, le vendeur exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la conclusion du contrat.

#### **Livraison :**

La livraison s'entend du transfert au consommateur de la possession physique ou du contrôle du bien.

Elle n'est faite qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire du vendeur.

Les produits commandés sont livrés, selon l'encombrement et le poids des produits commandés et à l'initiative exclusive du vendeur, de la manière suivante :

- Par transporteur indépendant pour les mâts ;
- Par Colissimo standard pour les points d'ancrage ;
- Par Colissimo recommandé pour les voiles.

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, la livraison s'effectuera :

- au magasin principal du vendeur, situé à 10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIÈRE, dans le délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception par le vendeur d'une commande en bonne et due forme sauf en cas d'achat immédiat, les produits situés dans le magasin du vendeur sont immédiatement emportés par le client
- Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par l'acheteur sur le bon de commande, l'acheteur devra veiller à son exactitude sans qu'aucune livraison ne soit effectuée dans les campings, hôtels, postes restantes et boîtes postales,...

Tout colis renvoyé au vendeur à cause d'une adresse de livraison erronée ou incomplète sera réexpédié aux frais de l'acheteur. L'acheteur peut, à sa demande, obtenir l'envoi d'une facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison, en validant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

Si l'acheteur est absent le jour de la livraison, le livreur laissera un avis de passage dans la boîte aux lettres, qui permettra de retirer le colis à l'endroit et pendant le délai indiqué.

Si au moment de la livraison, l'emballage d'origine est abîmé, déchiré, ouvert, l'acheteur doit alors vérifier l'état des articles. S'ils ont été endommagés, l'acheteur doit impérativement refuser le colis et noter une réserve sur le bordereau de livraison (colis refusé car ouvert ou endommagé).

L'acheteur doit indiquer sur le bon de livraison et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, produits cassés...).

Cette vérification est considérée comme effectuée dès lors que l'acheteur, ou une personne autorisée par lui, a signé le bon de livraison.

L'acheteur devra alors confirmer par courrier recommandé ces réserves au transporteur au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réception du ou des articles et transmettre une copie de ce courrier par fax ou simple courrier au vendeur à l'adresse indiquée dans les mentions légales du site.

Si les produits nécessitent d'être renvoyés au vendeur, ils doivent faire l'objet d'une demande de retour auprès du vendeur dans les 7 jours suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Le retour du produit ne pourra être accepté que pour les produits dans leur état d'origine (emballage, accessoires, notice...).

#### Erreur de livraison :

L'acheteur devra formuler auprès du vendeur le jour même de la livraison ou au plus tard le premier jour ouvré suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non-conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée.

La réclamation pourra être faite, au choix de l'acheteur :

- numéro de téléphone : 02.51.39.41.87 ;
- adresse de courrier électronique : [voileriesimonin@orange.fr](mailto:voileriesimonin@orange.fr)

Toute réclamation non effectuée dans les règles définies ci-dessus et dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et dégage le vendeur de toute responsabilité vis-à-vis de l'acheteur.

A réception de la réclamation, le vendeur attribuera un numéro d'échange du ou des produit(s) concerné(s) et le communiquera par e-mail à l'acheteur. L'échange d'un produit ne peut avoir lieu qu'après l'attribution du numéro d'échange.

En cas d'erreur de livraison ou d'échange, tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné au vendeur dans son ensemble et dans son emballage d'origine, en Colissimo Recommandé, à l'adresse suivante : 10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIERE.

Les frais de retour sont à la charge du vendeur.

#### Résolution du contrat :

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, le vendeur livre le bien ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la conclusion du contrat.

En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L.216-2, L.216-3 et L.216-4 du Code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du vendeur.

A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur.

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

### **Article 5 – Vérification de la commande et annulation de la commande**

#### Vérification de la commande :

Compte tenu du caractère « sur-mesure » des produits et services du vendeur, toute commande peut faire l'objet d'une vérification de mesures pouvant entraîner des éventuelles adaptations et/ou modifications techniques mineures identifiées et rendues nécessaires ou souhaitables aux yeux des Parties, soit en raison de l'évolution technique, ou pour le bon fonctionnement des produits commandés par le client, voire les conditions d'installation.

Ces modifications seront apportées à la commande feront l'objet d'un bon de modificatif de commande devant être accepté préalablement par le client, les conditions tarifaires restant, dans ce cadre, inchangées pour ce dernier.

Le client est informé qu'une éventuelle différence de cotes résultant de la présente opération de vérification, sans conséquence financière sur le « prix à payer » de la commande, ne peut aucunement être constitutive d'une novation de la commande, ni même être constitutive d'un motif légitime d'annulation par lui-même de ladite commande, le caractère « sur-mesure » des produits justifiant par précaution la présente opération de vérification, et ce à l'avantage du client notamment en raison des modifications structurelles qui ont pu intervenir sur le site de construction.

Pour nos produits sur-mesure, la validation de la commande enclenche le processus de fabrication et les différents éléments constituant nos produits sur-mesure sont mis en production (découpe,

assemblage, etc.) ; ce processus ne peut pas être interrompu une fois la commande validée et en cours de réalisation.

L'acheteur déclare être informé des préconisations (*sous réserve de la situation climatique et des intempéries pouvant se déclarer, ce qui ne relève pas de la responsabilité du vendeur, l'acheteur faisant son affaire personnelle*) formulées par le vendeur concernant les voiles, savoir :

- Installation des voiles pour la période allant du mois d'avril au mois d'octobre inclus ;
- Les voiles doivent être enroulées le soir et par vent violent/tempête (à la diligence de l'acheteur) ;
- Les voiles fabriquées par le vendeur sont des voiles d'ombrages et non destinées à être utilisées pour supportées toute intempérie et notamment la pluie.

#### Annulation :

En cas d'annulation de la commande par l'acheteur, après acceptation du vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme d'un montant de 10 % TTC du prix de la commande sera acquise au vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

En cas d'annulation de la commande par le client, et après son acceptation par le vendeur, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini aux présentes, sera de plein droit acquis au vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

#### **Article 6 - Réception des produits en magasin**

L'acheteur prendra réception des produits commandés au magasin principal du vendeur, dans le délai de trois (3) jours à compter de la réception de l'avis de mise à disposition adressé par le vendeur dès livraison des produits.

Passé ce délai, le vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du Code civil.

L'acheteur assumera les frais et risques du transport des produits vendus, postérieurement à leur livraison.

#### **Article 7 - Prix**

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande.

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la commande, sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont indiqués en euros. Ils ne tiennent pas compte des frais de livraison, facturés en supplément, et indiqués avant la validation de la commande. Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande et tout changement du taux applicable TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits de la boutique en ligne. Le paiement de la totalité du prix doit être réalisé lors de la commande. A aucun moment, les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des produits.

Sauf clause contraire, le prix est payable en totalité et en un seul versement, hors acompte éventuel, par tout moyen (virement, chèque, paypal, ...) et sans escompte.

#### **Article 8 - Paiement**

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant à la livraison.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le vendeur.

Toute somme versée d'avance sur le prix, quels que soient la nature de ce versement et le nom qui lui est donné, est productive, au taux légal en matière civile, d'intérêts qui commencent à courir à l'expiration d'un délai de trois (3) mois à compter du versement jusqu'à la livraison, sans préjudice de l'obligation de livrer, qui reste entière.

Une facture sera remise à l'acheteur sur simple demande.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'acheteur au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de cinq (5) % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'acheteur, sans préjudice de toute autre action que le vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

Pour les commandes en ligne et avec obligation de paiement, cela signifie que la passation de la commande implique un règlement de l'acheteur.

Pour régler sa commande, l'acheteur dispose, à son choix, de l'ensemble des modes de paiement mis à sa disposition par le vendeur et listés sur le site du vendeur. L'acheteur garantit au vendeur qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du bon de commande. Le vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le vendeur se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration. Le vendeur a mis en place une procédure de vérification des commandes destinée à assurer qu'aucune personne n'utilise les coordonnées bancaires d'une autre personne à son insu.

Dans le cadre de cette vérification, il pourra être demandé à l'acheteur d'adresser par mail au vendeur une copie d'une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. La commande ne sera alors validée qu'après réception et vérification par le vendeur des pièces envoyées.

Le paiement du prix s'effectue comptant à la commande sauf si un simple acompte est exigé lors de la passation de la commande par l'acheteur ; cela n'étant pas considéré comme des arrhes.

En tout état de cause les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le vendeur.

Sauf en cas de force majeure ou lors des périodes de fermeture de la boutique en ligne qui seront clairement annoncées sur la page d'accueil du site, les délais d'expédition seront, dans la limite des stocks disponibles, ceux indiqués ci-dessous. Les délais d'expédition courent à compter de la date d'enregistrement de la commande indiquée sur le mail de confirmation de la commande.

Pour les livraisons en France Métropole, le délai est de quinze (15) jours ouvrables à compter du jour suivant celui où l'acheteur a passé sa commande.

En cas de non-respect de la date ou du délai de livraison convenu, l'acheteur devra, avant de résoudre le contrat, enjoindre au vendeur d'exécuter celui-ci dans un délai supplémentaire raisonnable.

A défaut d'exécution à l'expiration de ce nouveau délai, l'acheteur pourra librement résoudre le contrat.

L'acheteur devra accomplir ces formalités successives par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un écrit sur un autre support durable.

Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le vendeur de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre-temps.

L'acheteur pourra cependant résoudre immédiatement le contrat, si les dates ou délais vu ci-dessus constituent pour lui une condition essentielle du contrat.



Dans ce cas, lorsque le contrat est résolu, le vendeur est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Conformément à l'article L.242-4 du Code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix (10) jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre 60 et 90 jours,
- et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, l'acheteur en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande. L'acheteur aura alors le choix de demander soit le remboursement des sommes versées dans les trente (30) jours au plus tard de leur versement, soit l'échange du produit.

#### **Article 9 - Garanties - Généralités**

La SARL VOILERIE SIMONIN - 10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIERE est garant de la conformité des biens au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du Code civil.

En cas de mise en œuvre de la garantie légale de conformité par l'acheteur, il est rappelé que :

- L'acheteur bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- L'acheteur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- L'acheteur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du bien.

En outre, il est rappelé que :

- la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale indiquée ci-dessus ;
- l'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

Le vendeur n'est pas garant ni responsable de la solidité du support sur lequel l'acheteur entend poser ou fixer les points d'ancrage.

Le vendeur n'est pas garant ni responsable des déchirures liées aux vents de plus de 80 km/h.

Les produits vendus peuvent également être couverts par une garantie commerciale visant à garantir leur conformité et assurant le remboursement du prix d'achat, le remplacement ou la réparation des biens.

Cette garantie fait l'objet d'un contrat écrit, dont un exemplaire est remis à l'acheteur et précise l'objet de la garantie, les modalités de sa mise en œuvre, son prix, sa durée, son étendue territoriale.

Elle ne couvre pas les défauts occasionnés du fait d'une utilisation anormale ou fautive ou résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité de l'article L.217-4 du Code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du Code civil.

Les produits bénéficient, outre les garanties légales de conformité et des vices cachés, d'une garantie contractuelle payante comme indiqué au descriptif de chaque produit concerné, selon les termes, conditions et tarifs figurant en annexe aux présentes conditions générales de vente.

L'acheteur est expressément informé que le vendeur n'est pas le producteur de la totalité des produits présentés au sens de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux.

Pour le cas particulier de la prestation de services, cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes conditions générales de vente.

L'acheteur doit faire connaître au prestataire, les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de deux (2) jours à compter de la fourniture des services.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification ou remboursement, dans un délai de sept (7) jours maximum.

La garantie du prestataire est limitée au remboursement des services effectivement payés par l'acheteur et le prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

#### **Article 10 – Droit de rétractation**

Le droit de rétractation est applicable au démarchage à domicile, dit porte à porte et, depuis la loi Hamon, à tout contrat de vente ou de prestation de services conclu en dehors d'un établissement commercial (par exemple : contrat conclu au domicile du consommateur ou à son travail ou dans un espace public, ou encore dans un espace privé non habituel pour le commerce (hôtels par exemple).

Ce droit de rétractation est toutefois exclu pour :

- les contrats de services, dont l'exécution a commencé, avec l'accord de l'acheteur, avant la fin du délai de rétractation ;
- les contrats de biens ou de services dont le prix dépend des taux du marché financier ;
- les contrats de biens confectionnés à la demande de l'acheteur ou nettement personnalisés ;
- les contrats de biens qui, par leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou peuvent se détériorer ou se périmenter rapidement ;
- les cassettes vidéo, CD, DVD s'ils ont été ouverts par l'acheteur ;
- la presse (journaux, périodiques ou magazines).

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables à compter de la date de livraison de sa commande ou de la date de conclusion du contrat en cas de prestations de services, pour retourner tout article ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge de l'acheteur.

Les produits doivent cependant être retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les trente (30) jours suivant la notification au vendeur de la décision de rétractation de l'acheteur.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur recommercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com>.

Dans ce cas, un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué à l'acheteur. Tout autre mode de déclaration de rétractation est accepté. Il doit être dénué d'ambiguïté et exprimer la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, sont remboursés le prix du ou des produit(s) acheté(s) et les frais de livraison sont remboursés.

Les frais de retour sont à la charge de l'acheteur.

L'échange (sous réserve de disponibilité) ou le remboursement sera effectué dans un délai maximum de quatorze 14 jours à compter de la réception, par le vendeur, des produits retournés par l'acheteur dans les conditions prévues ci-dessus.

En cas de rétractation, l'acheteur doit notifier à la SARL VOILERIE SIMONIN l'exercice de son droit et ce au travers d'une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté.

#### **Cas particulier pour les foires, salons et manifestations commerciales :**

Conformément aux dispositions de l'article L.224-59 du Code de la consommation, il est rappelé que le client ne dispose pas d'un droit de rétractation préalablement à la conclusion de tout contrat avec le vendeur dans les foires, salons ou manifestations commerciales.

Toutefois, comme le prévoit l'article L.224-62 du même Code, pour le cas où le client souscrirait à un crédit affecté pour financer son achat, il disposera d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours sur ce crédit dans les conditions prévues à l'article L.312-52 du même Code, lui permettant de se libérer de plein droit de l'obligation d'acheter le bien, et ce, sans indemnité.

En cas de résolution du contrat de vente consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, le vendeur est tenu de rembourser, sur simple demande, toute somme que le client aurait versée d'avance sur le prix.

#### **Article 11 - Propriété intellectuelle**

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis aux acheteurs ou contenu sur le site internet demeurent la propriété exclusive du seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Les acheteurs s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents ou du contenu, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du fournisseur et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers ni le reproduire totalement ou partiellement, ce qui est strictement interdit et susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

#### **Article 12 - Transfert des risques – Réserve de propriété**

Le transfert de propriété des produits au profit du client, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison des produits.

En conséquence, le transfert de propriété des produits et des risques de perte et de détérioration s'y rapportant est réalisé, à la charge de l'acheteur, à cette même date.

Le client ne pourra lui-même revendre le produit qu'à la condition d'avoir entièrement payé le vendeur sauf pour celui-ci la possibilité d'autoriser une telle cession avant paiement du prix des marchandises afin d'être payé directement par l'acquéreur présenté par le client. Il est de convention expresse que la présente clause empêche le transfert du droit de propriété avant le règlement intégral du prix au vendeur.

Toutefois, conformément aux dispositions des articles L.216-2 et -3 du Code de la consommation si le contrat est résolu du fait d'un manquement du vendeur à son obligation de livraison ou de fourniture, il remboursera au client la totalité des sommes versées au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé.

Sauf lorsque le client fait appel à un transporteur qu'il a lui-même choisi, indépendant du vendeur, auquel cas le transfert des risques est effectué au moment de la remise des produits commandés au transporteur choisi par le client, quelle que soit la date du transfert de propriété des produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rattachant, ne sera réalisé qu'au moment où le client prendra physiquement possession des produits. Dans ces conditions, l'acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

### **Article 13 – Force majeure**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois (3) mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

### **Article 14 – Limitation de responsabilité :**

Si la responsabilité du vendeur était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la commande, l'indemnité à laquelle le client pourrait, de convention expresse, prétendre ne pourra dépasser un montant égal à 10% du montant HT de celle-ci toute cause de préjudice confondue.

### **Article 15 – Informatique et Libertés :**

Les données nominatives fournies par l'acheteur sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Elles peuvent être communiquées aux partenaires du vendeur, chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

L'acheteur dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com>.

### **Article 16 – Non-validation partielle :**

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

### **Article 17 – Non-renonciation :**

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

### **Article 18 - Jurisdiction compétente**

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile LES SABLES D'OLONNES.

### **Article 19 - Langue du contrat**

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **Article 20 - Médiation**

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées du médiateur compétent sont accessibles via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%201>.

## ANNEXE

### Garantie légale de conformité - Garantie légale des vices cachés

L'article L.217-4 du Code de la consommation dispose ce qui suit :

*« Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».*

L'article L.217-5 du Code de la consommation dispose ce qui suit :

*« Le bien est conforme au contrat :*

*1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

*- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*

*- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »*

L'article L.217-12 du Code de la consommation dispose ce qui suit :

*« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».*

L'article L.217-16 du Code de la consommation dispose ce qui suit :

*« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.*

*Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention ».*

L'article 1641 du Code civil dispose ce qui suit :

*« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».*

L'article 1648 du Code civil dispose ce qui suit :

*« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.*

*Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents ».*

**Avis d'information sur le droit de rétractation pour contrat conclus à distance ou hors établissement commercial :**

**Droit de rétractation :**

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Le délai de rétractation expire 14 jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien, ou du dernier des biens s'il plusieurs biens sont commandés au moyen d'une seule commande et livrés séparément.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier à la SARL VOILERIE SIMONIN - 10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIERE - 02.51.39.41.87 - [voileriesimonin@orange.fr](mailto:voileriesimonin@orange.fr) - votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique)

Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site internet <https://www.voilesdombragesnoirmoutier.com>. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

**Effets de rétractation :**

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous), sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez reçu des biens dans ce délai, vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à SARL VOILERIE SIMONIN - 10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIERE, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat.

Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de 14 jours.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien. Ces frais sont estimés à un maximum d'environ :

- 41,40 € pour le voile,
- 15 € nuancier et points d'ancrage,
- 150 € par mât.

**Proposition de formulaire de rétractation pour contrat conclus à distance ou hors établissement commercial :**

A l'attention de  
**SARL VOILERIE SIMONIN**  
10 rue Tranchard – 8680 LA GUERINIÈRE  
02.51.39.41.87  
[voileriesimonin@orange.fr](mailto:voileriesimonin@orange.fr) -

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation du contrat portant sur la vente ci-dessous :

Commandé le : ..... (compléter)

Reçu le : ..... (compléter)

Nom du consommateur : ..... (à compléter)

Adresse du consommateur : ..... (à compléter)

Signature du consommateur  
*(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)*

Date : ..... (à compléter)